
Don patriotique de la commune de Castelnau (Tarn) pour la construction d'un vaisseau et pour les frais de la guerre, lors de la séance du 13 brumaire an III (3 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don patriotique de la commune de Castelnau (Tarn) pour la construction d'un vaisseau et pour les frais de la guerre, lors de la séance du 13 brumaire an III (3 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 351;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21534_t1_0351_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

11

Le maire de Castelnau [Tarn] envoie deux quittances du receveur du district de Lacaune, l'une de 877 L, don patriotique de la commune pour la construction d'un vaisseau, l'autre de 147 L 10 sols pour deux années du don journalier de 15 sols pendant la durée de la guerre.

Mention honorable des deux dons, insertion au bulletin et renvoi au comité des Finances (53).

Le citoyen Raymond, maire de la commune de Castelnau-de-Brassac, district de Lacaune, département du Tarn, donne avis à la Convention que sa commune a fait don à la patrie d'une somme de 877 livres pour contribuer à la construction du vaisseau *Le Vengeur*.

Il observe à la Convention qu'il a souscrit à la société populaire de Bordeaux pour une somme de 50 livres pendant la durée de la guerre et de même d'une pareille somme à celle de Castres; il désireroit joindre ces deux sommes et les acquitter à son district; il se trouve heureux de concourir à l'observation des lois et à la défense de la patrie (54).

12

a

Le représentant du peuple Musset écrit de Clermont [Puy-de-Dôme] que les habitans de cette commune ont été indignés qu'on ait pu croire qu'ils regrettoient l'infame Couthon. Ils ont exprimé leurs sentimens dans l'adresse signée individuellement par la masse importante et pure qui compose la majorité d'une commune où il n'y a qu'une poignée d'intrigans (55).

[Le représentant du peuple Musset, envoyé dans les départements du Puy-de-Dôme, de la Corrèze et du Cantal, à la Convention nationale, Clermont-Ferrand, le 4 brumaire an III] (56)

Chers Collègues,

Jouissés; le peuple français est partout magnanime; partout il reconnoit et ses droits et ses devoirs. Les habitans de Clermont, indignés qu'on leur ait assés peu rendu de justice pour croire qu'ils regrettoient l'infame Couthon et son odieux système, ont témoigné par les plus sublimes élans leur amour pour la liberté et

(53) P.-V., XLVIII, 168.

(54) Bull., 16 brum. (suppl.).

(55) P.-V., XLVIII, 168-169.

(56) C 323, pl. 1377, p. 3. *Moniteur*, XXII, 412; *Bull.*, 13 brum.; *J. Fr.*, n° 770; *F. de la Républ.*, n° 44; *M. U.*, XLV, 243.

leur aversion pour les tyrans. Que n'avez-vous été, comme moi, chers collègues, témoins des séances mémorables où l'adresse de la Convention au peuple français a été lue et apostillée, pour ainsi dire, à chaque phrase, par les réflexions les plus touchantes, où j'ai partagé avec le peuple de Clermont la satisfaction de voir l'innocence rendue à ses droits et ses oppresseurs livrés à l'ignominie! Non, non, jamais la postérité ne pourra rappeler sans attendrissement ces épanchemens énergiques que des pères, des mères, des enfants rendoient à la Convention par la douce effusion de leurs sentimens mutuels; et cependant la justice seule a présidé aux jugemens qui ont été prononcés. C'est la loi du 17 septembre (vieux stîle) à la main, c'est d'après l'avis motivé du comité révolutionnaire, et au sein du peuple réuni dans le lieu des séances de la société populaire, que j'ai opéré.

Les citoyens de Clermont me chargent d'être auprès de vous l'organe de leurs sentimens; ils les ont exprimés dans l'adresse que je vous envoie, et qu'ils ont signée individuellement; rendés-la publique, pour faire taire la calomnie, qui ne sait pas distinguer une poignée d'intrigans de la masse imposante et pure qui compose la majorité de la commune de Clermont.

Salut et fraternité.

J.-M. MUSSET

b

Les représentans Garrau et Baudot écrivent de l'armée des Pyrénées-Occidentales, qu'en remportant une victoire signalée sur les Espagnols les 26 et 27 vendémiaire, les Français ont vengé une injure d'ancienne date. Ils annoncent que la pyramide élevée par Charlemagne dans la plaine de Roncevaux, où nos ancêtres furent défaits par l'Espagnol, a été détruite et que l'arbre de la liberté, le drapeau tricolor ont remplacé ce fragile monument de l'orgueil des rois (57).

Garrau et Baudot, représentans du peuple près l'armée des Pyrénées-Occidentales et les départements environnans, au citoyen président de la Convention nationale (58).

A Egny, l'an 3^e de la République française une et indivisible.

Citoyen président, l'armée des Pyrénées-Occidentales en remportant une victoire signalée sur les Espagnols, le 26 et 27 vendémiaire, a vengé en même temps une injure d'ancienne

(57) P.-V., XLVIII, 169.

(58) *Moniteur*, XXII, 412-413. *Bull.*, 13 brum.; *J. Fr.*, n° 770; *M. U.*, XLV, 226-227; *F. de la Républ.*, n° 44; *J. Mont.*, n° 21.